



Séance de massage naturiste en institut, plaisir du masse

Par Visiteur

Bonjour,

Lors d'une séance de relaxation naturiste, en institut le massé a t il le droit de prendre son plaisir par lui meme, en présence de la masseuse?

cordialement.

Par Visiteur

Chère madame,

Lors d'une séance de relaxation naturiste, en institut le massé a t il le droit de prendre son plaisir par lui meme, en présence de la masseuse?

Qu'entendez vous par prendre son plaisir?

La masseuse est-elle d'accord?

Qu'est-ce qui pose problème?

Très cordialement.

Par Visiteur

Prendre son plaisir par la masturbation.

Par Visiteur

Chère madame,

Et la masseuse assiste à ça, de son plein gré? Sans y participer?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui de son plein grée et sans y participé bien entendu.
qu'en est t-il au yeux de la loi?

Par Visiteur

Chère madame,

qu'en est-t-il au yeux de la loi?

A priori, rien d'illégal sur le plan pénal: Les textes relatives au proxénétisme ne trouvant pas à s'appliquer, il n'y a aucun problème.

En revanche, si l'une de vos salariées saisit le conseil des prud'hommes, vous pourriez avoir des dommages et intérêts relativement important eu égard aux conditions de travail auxquelles elles sont exposées.

Très cordialement.